



## Procès-verbal du Bureau Directeur 29 août 2022 (visioconférence)

---

**Présents :** GALLET Bernard, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, MOREL Carine, RIPERT Alain, PEAN Patrick

**Participant :** CADEI Franck, MALFONDET Gilles, Christine RENAUD

**Excusés :** COLOMBANI Frédéric,

**Absents :** AURAMBOUT Stéphanie

### Préambule

La réunion est ouverte à 19h15 sous la présidence d'Alain Ripert qui espère que tous ont passé un bel été et souhaite un prompt rétablissement à Delphine Boscagli ainsi qu'un bon voyage aux USA pour Françoise Stoffer.

Françoise a démissionné de son poste de Trésorière en date du 22 août 2022 par courrier recommandé et accusé réception, adressé à nos instances.

A ce jour, le poste est vacant et nous sommes en recherche active. Un retour est attendu des personnes déjà contactées. Le profil recherché doit répondre aux exigences demandées pour la gestion financière de notre ligue ; cette vacance entraîne quelques difficultés (engagements financiers, engagements concernant les salariés actuels et futurs, budgets, ...), qui pour l'instant sont suivies au mieux.

Le BD acte de cette démission et communiquera au CA.

Une organisation du service financier est en cours avec un arrêt d'Isabelle Pios (début 2023 : départ à la retraite), un poste à pourvoir avec des compétences de contrôle de gestion (poste à affiner), et recherche de l'alternance administrative CTA & comptabilité.

Nos banques attendent les informations concernant le nouveau trésorier.

### Emplois

Lucas Passemard et Romain Boyer ont pris leurs postes le 24 août 2022 :

- Réception sur Bron le 24 août, avec remise du matériel et des documents
- Mise en place de la présentation de nos outils par Sophie Ardain
- La présentation sur la partie PPF a été faite par David Fayollat et Guillaume Joli l'après-midi
- Reste à voir la partie ITFE qui sera présentée sur un autre temps, puis plus tard pour les stages d'été
- Gilles Malfondet va passer deux jours sur Clermont-Ferrand afin d'accompagner Romain Boyer

Alexis Estella prend son poste le 1<sup>er</sup> septembre ; Patrick Péan l'accueillera en lieu et place de Delphine Boscagli.

En attendant des nouvelles d'une reprise de Delphine Boscagli, les dossiers à traiter sont :

- Alternance sur Montbonnot : une étude des dossiers sur les profils en cours : ils seront regardés par l'équipe de Montbonnot et les personnes présentes à la réunion.
- Alternance sur Bron pour l'ITFE : en cours de traitement
- Any Bernal embauchée en CDD jusqu'au 30 novembre 2022, donne entière satisfaction. Elle répond aux missions qui lui sont confiées. La possibilité de transformer le CDD en CDI lui sera faite au 1<sup>er</sup> octobre. Les personnes présentes valident à l'unanimité cette proposition.

## Dossiers judiciaires

- Le 8 septembre, dossier prud'hommal de M. Mani
- Le 26 septembre, dossier prud'hommal de M. Brosset concernant les trop-perçus de la prévoyance. Après la reconnaissance de la maladie professionnelle, la CPAM a versé à M. Brosset des régularisations d'indemnités qui avaient déjà été versées par les prévoyances. La ligue a dû reverser aux organismes sociaux ; une saisie a donc été faite afin de traiter ce point. En juillet, la ligue a dû verser des indemnités à M. Brosset liées au jugement de février (indépendant de l'appel fait).
- Le 16 février 2023, tribunal correctionnel pour M. Brosset

## Autres points

- Les différents courriers envoyés par le CSE le sont en direction de notre DGS et de notre institution par le biais du Bureau Directeur, avec les axes suivants :
  - Remises en cause systématiques et répétées des compétences de salariés et d'élus
  - Diffamation publique (informations à un grand nombre de personnes)
  - Un nombre déraisonnable de courriers / courriels envoyés sur des temps très courts
- Afin de préserver un temps de repos aussi bien pour les salariés que pour les élus et à la vue du peu d'activité sur cette période, le Bureau Directeur préconise la fermeture des trois établissements entre le 23 décembre 2022 au soir et le 1<sup>er</sup> janvier 2023 au soir (aucune activité, même en télétravail) : l'information sera donnée rapidement à tous ainsi qu'une information au CSE
- Un process quant au règlement intérieur (qui est impératif à ce jour) est en cours afin d'aider Delphine Boscagli pour son retour
- Parc informatique : une étude précise sera lancée afin d'étudier les stratégies à mettre en place quant aux remplacements à venir sur les différents postes. En attendant, David Fayollat et Guillaume Joli ont besoin d'ordinateurs (plutôt des Mac) à la vue des besoins. Le Bureau Directeur valide cette dépense après étude, à affiner par Hervé avec les deux personnes. Une réflexion est à faire quant aux besoins de l'équipe technique par site (tablette, ....), sachant qu'il y a une tablette sur Montbonnot (n'ayant jamais servi). Une réflexion plus large est à faire, service par service et pour certains élus : logiciels, utilisations, ....
- Les 19 et 20 septembre 2022, un contrôle URSSAF est prévu ; une bonne partie des pièces a déjà été préparée. La partie comptable sera à faire par le service financier et le cabinet comptable. Eliane Harent sera présente à Montbonnot sur ces 2 jours.

- La mise en place d'Orion va nécessiter une restructuration du fonctionnement des budgets prévisionnels et les délégations s'y référant.
- Audit ITFE : trois entreprises étaient en cible ; avec l'absence de Delphine, ce point sera traité lors du prochain BD.
- CMCD et ITFE : un point spécifique est à prévoir entre l'ITFE et la commission CMCD territoriale
- Beach handball : afin d'établir une continuité sur le PPF, il est proposé de basculer le beach sur le PPF général (actuellement rattaché au service évènementiel).
- Rappels :
  - Aucune dépense ne doit être engagée personnellement par un salarié ; il existe plusieurs manières de régler les factures (CB, envoi de factures, ....)
  - Indemnités kilométriques : 0.35 € si seul, 0.40 € si co-voiturage (avec indication des personnes transportées). Les indemnités sont calculées à partir du site d'affectation du salarié et non pas du domicile
  - Aucune note de carburant, en sus, de l'indemnité kilométrique n'est remboursable
- CTI : des groupes de travail seront mis en place afin d'échanger sur la partie fixe de 113 819,40 €, qui a été versée. La part variable sera versée fin novembre selon les critères établis. Des informations complémentaires seront sans doute fournies lors du prochain colloque qui aura lieu à la FFHB. Lors de ces journées d'échanges, il sera aussi évoqué le point sur les mises à disposition de salariés par les ligues et les comités (process à améliorer).

## NAO

Le contrat avec l'entreprise UP a été signé en août ; la note d'information qui sera envoyée aux salariés a été proposée aux membres du Bureau Directeur.

Une demande de pouvoir bénéficier des tickets restaurant ou non, sera faite aux salariés afin de commander les cartes.




Concernant les séminaires, réunions de service, au cours desquels les repas des salariés sont pris en charge par la ligue, chaque élu ou salarié en responsabilité de la mise en place de ces points devront fournir un état des présents afin d'ajuster le nombre de tickets restaurant (plutôt au fur et à mesure).

## Prochaines réunions

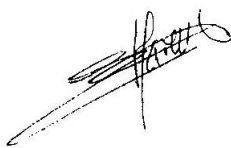
- BD le 12/09/2022
- CA le 1/10 (en lieu et place de celui du 17/09 prévu initialement), en présentiel, au cours duquel sera évoqué le CTI
- Assemblée Générale le 10 juin 2023, avec une production des budgets bien plus tôt par chaque service

La séance est levée à 20h45.

Validation du Compte rendu :

 Pour	8
 Contre	0
 Abstention	0

*Eliane HARENT, Secrétaire Générale*



*Alain RIPERT, Président*

